



OPéRATion de DéVeLOPPeMEnt RuRaL à HaSTière

PV de la réunion de la CLDR - le 02/03/2020

Présents :

- Monsieur Bultot C., Bourgmestre-Président de la CLDR
- Monsieur De Rycke F., Echevin, membre de la CLDR
- Mesdames De Middelaer M., Herbecq M., membres de la CLDR
- Messieurs Berlaimont J-P., Boulanger J., Bultot W., Claerhout E., De Middelaer G., De Quick D., Duchesne P., Gebka O., Guillaume J., Marbehant C., Porignaux J., membres de la CLDR
- Monsieur Minguet S., agent communal, relais pour l'ODR
- Mesdames Bachy M. et Sente A., agents de développement à la FRW

Excusés :

- Mesdames Bodart M. et Pairon A. et Messieurs Falisse G. et François S., membres de la CLDR

Principaux acronymes utilisés :

PCDR = Programme Communal de Développement Rural

CLDR = Commission Locale de Développement Rural

ODR = Opération de Développement Rural

FRW = Fondation Rurale de Wallonie.

DR = Développement rural

GT = Groupe de Travail

DGO3 = Direction Opérationnelle du SPW, compétente en matière de DR.

Ordre du jour :

1. Introduction (accueil, approbation PV réunion du 02/12/2019, démission à acter)
2. Espace de convivialité et aire pour motorhomes à Hermeton
3. Préparation du rapport annuel 2019 sur l'opération en cours
 - a) Etat d'avancement des projets DR en cours
 - b) Rapport d'activités de la CLDR pour l'année écoulée
 - c) (Programmation future)
4. Etat d'avancement des autres projets du PCDR (tableau)
5. Divers et conclusion.

1. Introduction

Myriam Bachy ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

Le PV de la réunion plénière du 02 décembre 2019 est approuvé sans remarque.

Myriam Bachy informe également la CLDR de la démission de Monsieur Pierre Dubois. Cette démission est actée.

2. Espace de convivialité avec aire pour motorhomes à Hermeton

Myriam Bachy localise pour rappel le site du projet retenu. Elle montre également une esquisse qui avait déjà été présentée lors de la dernière réunion plénière de la CLDR (02/12/2019).

Elle présente ensuite les étapes franchies depuis la dernière réunion, à savoir :

- Approbation du PV de la réunion de coordination par la DGO3
- Approbation de la convention Développement rural par le Conseil communal et sa signature par la Commune
- Le suivi par la DGO3 : envoi du dossier à l'Inspection des Finances et envoi à la Ministre en date du 28/01/2020.

Malheureusement, le point n'a pas été inscrit par le Cabinet de la Ministre à l'ordre du jour du Gouvernement wallon avant la fin de validité du PCDR (25/02/2020). La convention ne pourra dès lors pas être signée par la Ministre, ce qui annule toute possibilité actuelle de financement du projet en Développement rural.

Myriam Bachy interroge Monsieur De Rycke, échevin, sur les intentions de la Commune par rapport à ce projet. Monsieur De Rycke signale que la Commune est toujours intéressée par ce projet malgré son coût important et ne souhaite pas l'abandonner. Ce projet rencontrait les aspirations et apportait quelque chose qui manque dans la région. Il remercie les services communaux pour leur travail et les membres de la CLDR qui ont participé au groupe de travail.

Un membre de la CLDR demande des informations sur le contenu du projet et Serge Minguet explique le projet dans les grandes lignes (cf. PV CLDR 2/12/2019).

3. Préparation du rapport annuel 2019 sur l'opération en cours

Amandine Sente rappelle que la Commune est tenue de remettre un rapport annuel sur son opération de développement rural avant le 31 mars de chaque année, ceci conformément au Décret Développement rural. Ce rapport montre le dynamisme de la Commune et de la CLDR dans le cadre du PCDR. Il fait l'objet de l'ordre du jour de la réunion plénière de la CLDR planifiée en chaque début d'année.

Le rapport contient 5 parties :

- Situation générale (projets réalisés/en cours/en attente)
- Avancement des projets en conventions DR
- Rapport comptable réalisé par la Commune
- Rapport d'activités de la CLDR
- Programmation dans les 3 ans (projets à solliciter en DR) → cette année ce point est sans objet vu la fin de validité du PCDR (25/02/2020).

a) Etat d'avancement des projets DR en cours

Amandine Sente précise qu'il s'agit des projets de maison de village à Hermeton et de la maison rurale hastiénoise (PwDR).

Maison de village à Hermeton

Amandine Sente montre une photo récente du site avec la construction en cours des logements de la Dinantaise (logements sociaux), ainsi que les esquisses qui ont déjà été présentées en CLDR. Elle présente également l'état d'avancement du dossier : le cahier de charges (CSC) pour le marché de travaux a été rédigé par l'auteur et la Commune a émis ses remarques sur ce document. La Commune a enfin reçu ce CSC corrigé par son auteur de projet mais il reste une dernière remarque qui doit encore être intégrée.

Les prochaines étapes sont ensuite présentées : soumission du cahier de charges définitif au Collège, à la DGO3 et ensuite au Conseil communal qui l'enverra alors pour accord à la Ministre. Une fois l'accord de la Ministre obtenu, le marché de travaux pourra être lancé.

Maison rurale hastiénoise

Amandine Sente montre une photo du site, ainsi que des esquisses qui ont déjà été soumises à la CLDR.

L'état d'avancement du projet est également présenté : le dossier a été soumis à la DGO3 qui l'a transmis à l'Inspection des Finances et enfin, le dossier a été approuvé par la Ministre. La Commune peut donc maintenant notifier officiellement le marché aux soumissionnaires et les travaux pourront commencer. Serge Minguet précise qu'à partir de la date de la notification officielle du marché, les travaux doivent démarrer entre le 15^{ème} et le 45^{ème} jour de la notification.

Monsieur De Rycke, échevin, précise que les dossiers prennent beaucoup de temps car ils sont complexes et importants en termes de budget. Pour ce dossier, la Commune a dû recommencer la procédure d'attribution du marché. Par ailleurs, l'INASEP, le bureau d'études en charge des deux dossiers, avait demandé au Collège de prioriser les projets et la Commune avait décidé de mettre la priorité sur la maison rurale hastiénoise (vu les délais plus stricts dans la procédure PwDR).

b) Rapport d'activités de la CLDR pour l'année écoulée

Myriam Bachy présente les activités qui ont eu lieu avec la CLDR en 2019 :

- 2 réunions plénières : 14/03/2019 avec comme objet principal le rapport annuel et le 02/12/2019, avec comme objet principal la présentation du dossier d'espace de convivialité avec aires pour motorhomes à Hermeton.
- 1 Groupe de Travail « Motorhomes » qui s'est réuni 2 fois : le 11/07/2019 pour envisager plusieurs sites potentiels et débattre autour de ceux-ci, et le 20/08/2019 (sur place, afin de visualiser les lieux) pour définir plus concrètement les aménagements et affectations envisagées sur le site retenu à Hermeton
- Invitation à 2 événements FRW : le 06/05/2019 pour la présentation de la plateforme numérique de participation citoyenne, nouvel outil de consultation, et le 30/09/2019 à Heer dans le cadre de la Quinzaine des Territoires ruraux.

c) (Programmation future)

Myriam Bachy précise que cette partie du rapport est sans objet cette année vu la fin de validité du PCDR (25/02/2020) mais que la CLDR continuera à se réunir, notamment pour :

- Suivre les projets en cours (maison rurale de Hermeton et maison rurale hastiénoise) : suivi des travaux, des affectations et occupations futures, ...
- Préparer chaque année le rapport annuel sur l'ODR
- Suivre éventuellement le projet d'espace de convivialité à Hermeton, si la Commune souhaite le poursuivre et si elle souhaite impliquer sa CLDR
- Faire le bilan de la 1^{ère} opération. Ce travail devra être effectué étant donné que la Commune souhaite réaliser une 2^{ème} opération de développement rural.

4. *Etat d'avancement des autres projets du PCDR*

Amandine Sente invite les participants à prendre le tableau des projets qui a été envoyé par courrier à l'ensemble des membres de la CLDR.

Avant d'écouter les avis de chacun, elle présente les ajouts qui ont été effectués ultérieurement à l'envoi du courrier :

2	18	Réduire les vitesses excessives des véhicules	Cette question est traitée au sein de la zone de police. Un radar a notamment été installé par celle-ci à Waulsort sur la N96 en 2019. Dans le cadre des divers entretiens de voiries, des travaux visant à rétrécir les voiries (et donc à diminuer la vitesse) sont prévus.
2	26	Créer des logements à loyer modéré adaptés à la demande tout en favorisant la mixité dans ce type de logement	Des habitations sont en cours de construction à Hermeton (à côté de future maison de village), à l'initiative de La Dinantaise.
3	49	Veiller à l'accessibilité des futurs aménagements pour les personnes à mobilité réduite	Travaux du rez-de-chaussée de la maison communale mis en suspens, l'adjudicataire étant en défaut d'exécution. La question est analysée juridiquement.

3	50	Améliorer la mobilité sur le territoire communal	Mise à disposition (par la commune) du CPAS, à l'été 2019, d'un véhicule publicitaire adapté aux PMR, qui vient compléter l'offre de son service mobilité. Adhésion à la centrale Mobilisud en 2019 + reconduite pour 2020.
3	51	Développer des actions communes avec le Conseil Communal des Enfants et celui des Aînés	Distribution des boîtes SAM réalisée en 2019 via l'équipe du PCS et via le CPAS notamment, dans le cadre du projet Eté solidaire. La distribution se poursuit au quotidien.
3	56	Revaloriser les salles communautaires existantes	Salle de Blaimont : Le cahier des charges est prêt. Les travaux devraient être adjugés en 2020.

Plusieurs questions sont posées et des précisions sont données :

- Le **radar installé à Waulsort** est-il ponctuel ou est-ce un radar tronçon (projet 2.18) ?
Serge Minguet précise qu'il s'agit d'un radar ponctuel.
- Concernant le **rez-de-chaussée de la maison communale** (projet 3.49) :
M. De Rycke précise que la Commune doit recommencer la procédure.
- Concernant **Mobilisud** (projet 3.50), il est précisé qu'il s'agit d'une centrale de mobilité et que son bureau se trouve au-dessus de la gare de Dinant.
*« L'objectif de Mobilisud est de permettre aux personnes des zones rurales de se déplacer plus facilement au quotidien, en leur donnant des infos sur tout ce qui existe en matière de mobilité dans leur commune. Actuellement, cette centrale couvre les Communes de Dinant, Hastière, Houyet, Yvoir, Havelange et Vresse s/Semois. Concrètement, vous appelez le numéro vert **0800/ 37 309** (gratuit), 48h à l'avance et signalez votre point de départ et votre point d'arrivée. Ensuite, les conseillers vérifient les moyens de transports disponibles : SNCB, TEC, taxis sociaux des Communes, Altéo. Lorsque ces solutions sont épuisées, ils contactent des bénévoles ou, en dernier recours, des Privés comme les taxis avec lesquels des tarifs réduits ont été convenus. »*



Le site web est accessible via le lien : <http://www.mobilisud.be/>

Amandine Sente demande alors aux participants de s'exprimer par rapport au document (tableau) qui leur a été envoyé. Un temps de réflexion est laissé aux participants.

Plusieurs remarques ou questions sont soulevées :

- Que sont les **boîtes SAM** ?
Ce sont des boîtes distribuées aux personnes âgées dans lesquelles sont reprises la liste des médicaments pris par les personnes, les personnes à contacter en cas d'urgence, les coordonnées du médecin traitant. Ces boîtes sont mises dans les frigos. L'objectif est de permettre aux services de secours d'avoir rapidement accès aux informations. Ce dispositif est particulièrement intéressant pour les personnes isolées.
- Que signifie **GAC** (Projet 3.63)?
Il s'agit d'un Groupe d'Achats Communs. L'idée serait de valoriser par là les produits locaux. C'est le Centre culturel qui chapeaute cette initiative qui en est pour l'instant au stade de la réflexion.
- **Projet 3.39 : remise en fonction de la ligne de chemin de fer entre Givet et Dinant**
Intervention de Monsieur le Bourgmestre qui signale que la Commune est invitée ce jeudi à une réunion de concertation avec les français. La Commune est partagée sur ce projet. Elle soutient depuis plusieurs années le projet de RAVEL entre Hastière et Dinant car elle veut miser sur son tourisme et la remise en fonction de la ligne de chemin de fer pourrait compromettre ce projet. Par ailleurs, Monsieur le Bourgmestre exprime un doute sur le fait qu'Hastière pourrait bénéficier d'un arrêt (voire plusieurs) si ce projet devait se concrétiser. Il demande aux membres de la CLDR de s'exprimer sur ce sujet, en tenant compte notamment des 'nouvelles' préoccupations d'ordre écologique.
Un participant évoque l'idée de draisines + RAVeL qui avait émise et qui semble fort intéressante d'un point de vue touristique. Pour le Bourgmestre la demande est là et des opérateurs attendent.
La question est posée de savoir si du trafic marchandises pourrait être envisagé. M. le Bourgmestre répond qu'actuellement l'étude ne porte plus que sur du trafic voyageurs.
Le Bourgmestre de Givet est clairement pour la réouverture de la ligne. Il aurait réussi à convaincre toute sa région, jusqu'à Charleville. Cependant, côté belge, il y a beaucoup de freins du côté de la SNCB. Dinant quant à elle serait maintenant pour privilégier le RAVeL.
La décision et les investissements se passeront à un niveau qui dépasse la Commune.
M. De Rycke exprime ses craintes par rapport à une cohabitation RAVeL et ligne de train. M. le Bourgmestre précise que ce type de projet existe et est possible mais qu'il nécessite d'énormes moyens de manière à assurer la sécurité des usagers.
- **Projet « au fil de l'eau »** (2.10, 3.31 et 3.60) :
M. le Bourgmestre précise que pour le projet de quai de Meuse à Waulsort repris par la DGO2, celle-ci n'ayant pas pour l'instant de personnel pour faire l'étude, les travaux seront sans doute reportés en 2022.
Pour le projet de traversée sécurisée de la gare de Hastière au chemin de halage, le projet, qui reste provincial, a été confié à un bureau d'études qui a fait les relevés et doit présenter son projet à la Commune. Les travaux auront sans doute lieu en 2021.

- L'état d'avancement du projet de **cheminement vers Maurenne**
Un membre propose une solution provisoire, du moins pour les marcheurs, à savoir de faire couper les arbres en montant vers Anthée. Cela pourrait aider, mais uniquement à certaines saisons.
La Commune précise que le projet qui avait été étudié est abandonné suite à l'analyse des contraintes notamment avec la DGO1 (étroitesse de la route à certains endroits, traversée obligatoire à envisager, route sinueuse avec de nombreux poids lourds, etc.)
- Projets 3.60 et 3.82 : le problème de l'entretien du halage en **bord de Meuse** est soulevé. Il y a un réel problème de propreté dû aux déjections des bernaches. Comment entretenir au mieux et nettoyer ce halage ?
L'entretien dépend de la Région wallonne.
Le DNF a 2 actions vis-à-vis des bernaches : l'abattage et la destruction des œufs.
Cela semble ne pas suffire.
La proposition est de faire passer une fois la balayeuse sur ce chemin de halage.

5. Divers et conclusion

Amandine Sente demande aux participants si des personnes ont des commentaires sur l'opération de DR en général. Personne n'émet de remarques.
Elle précise également que le site weebly de l'opération continue à être mis à jour.

Elle signale l'organisation de deux événements : le marché des saveurs le 7 mars et le ciné-souper sur la plaine RECREAR.

Elle laisse ensuite la parole à Monsieur le Bourgmestre pour la clôture de la soirée.
Monsieur le Bourgmestre signale qu'il y a eu donc deux bonnes nouvelles pour le PCDR et une moins bonne et que la Commune veut relancer un second PCDR car de gros projets ont pu être réalisés par ce biais : le complexe de Miavoye, la Place de Heer. Ceux-ci sont une grande réussite et sont d'ailleurs reconnus à l'extérieur. Il signale également que le processus d'élaboration du PCDR, avec la phase de consultation des citoyens, est intéressant pour les mandataires communaux car cela leur permet d'entendre les besoins et souhaits des citoyens.

Pour le bureau régional FRW de l'ESEM,
Myriam Bachy et Amandine Sente
Agents de développement.
Contact : 071/66 01 90
m.bachy@frw.be